

## **Les Syndicats correction des questions**

1. Les syndicats ont pour but la « défense des intérêts communs » d'un groupe de salariés. Il s'agit souvent d'intervenir sur les questions de salaires, de conditions de travail.
2. C'est la loi Waldeck-Rousseau de 1884 qui autorise en France les syndicats.
3. Le droit syndical n'est pas propre à la France car il est inscrit dans la DUDH qui a vocation à s'appliquer dans le monde entier.
4. La CGT défend « le droit à la formation et à l'emploi, à la protection sociale (...) la liberté d'opinion et d'expression »
5. Ce sont les statuts d'un syndicat qui en définissent la mission (et le fonctionnement).
6. D'après les documents, ces syndicats ont comme moyen d'action la grève, la manifestation et la négociation.
7. Le MEDEF est le syndicat des patrons des entreprises. La CFDT, la CGT et FO sont plutôt des syndicats d'employés.
8. Les 3 syndicats considèrent que les négociations auxquelles ils ont participé représentent « une avancée significative », mais on sent que les syndicats d'employés veulent aller plus loin, ce qui n'est pas le cas du syndicat patronal.
9. En France, le nombre de syndiqués a énormément diminué depuis 1950. Aujourd'hui moins de 8% des salariés sont syndiqués. C'est une faiblesse pour les syndicats à qui on peut reprocher de ne pas être assez représentatifs.

## **Les Syndicats correction des questions**

1. Les syndicats ont pour but la « défense des intérêts communs » d'un groupe de salariés. Il s'agit souvent d'intervenir sur les questions de salaires, de conditions de travail.
2. C'est la loi Waldeck-Rousseau de 1884 qui autorise en France les syndicats.
3. Le droit syndical n'est pas propre à la France car il est inscrit dans la DUDH qui a vocation à s'appliquer dans le monde entier.
4. La CGT défend « le droit à la formation et à l'emploi, à la protection sociale (...) la liberté d'opinion et d'expression »
5. Ce sont les statuts d'un syndicat qui en définissent la mission (et le fonctionnement).
6. D'après les documents, ces syndicats ont comme moyen d'action la grève, la manifestation et la négociation.
7. Le MEDEF est le syndicat des patrons des entreprises. La CFDT, la CGT et FO sont plutôt des syndicats d'employés.
8. Les 3 syndicats considèrent que les négociations auxquelles ils ont participé représentent « une avancée significative », mais on sent que les syndicats d'employés veulent aller plus loin, ce qui n'est pas le cas du syndicat patronal.
9. En France, le nombre de syndiqués a énormément diminué depuis 1950. Aujourd'hui moins de 8% des salariés sont syndiqués. C'est une faiblesse pour les syndicats à qui on peut reprocher de ne pas être assez représentatifs.